



Nations Unies

**Institut des Nations Unies
pour la formation et la recherche**

**Rapport financier et états financiers
vérifiés de l'exercice terminé
le 31 décembre 1996 et
Rapport du Comité
des commissaires aux comptes**

Assemblée générale
Documents officiels · Cinquante-deuxième session
Supplément No 5D (A/52/5/Add.4)

Institut des Nations Unies
pour la formation et la recherche

Rapport financier et états financiers
vérifiés de l'exercice terminé
le 31 décembre 1996 et
Rapport du Comité
des commissaires aux comptes

Assemblée générale
Documents officiels · Cinquante-deuxième session
Supplément No 5D (A/52/5/Add.4)



Nations Unies · New York, 1997

NOTE

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.

TABLE DES MATIÈRES

	<u>Paragraphe</u> s	<u>Page</u>
LETTRES D'ENVOI		v
I. RAPPORT FINANCIER POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 1996		1
II. RAPPORT DU COMITÉ DES COMMISSAIRES AUX COMPTES . . .	1 - 65	3
A. Introduction	1 - 22	3
1. Objectifs et méthode	2 - 6	3
2. Recommandations précédentes qui n'ont pas été pleinement appliquées	7 - 8	4
3. Conclusions générales	9	4
4. Résumé des recommandations	10 - 11	4
5. Résumé des principales conclusions	12 - 22	5
B. États financiers	23 - 45	7
1. Normes comptables pour le système des Nations Unies	23 - 24	7
2. Fonds général	25 - 30	7
3. Régularisation de dépenses non réglées engagées au Siège de l'ONU	31 - 32	8
4. Fonds "Dons à des fins spéciales"	33 - 38	8
5. Comptabilité des projets financés par le PNUD	39 - 41	9
6. Comptabilisation des biens durables	42 - 44	10
7. Inscription de pertes de numéraire, de sommes à recevoir ou de biens au compte des profits et pertes, et versements à titre gracieux .	45	10
C. Questions relatives à la gestion	46 - 64	10
1. Gestion des programmes	46 - 63	10
2. Cas de fraude ou de fraude présumée	64	14
D. Remerciements	65	15
Annexe		16

TABLE DES MATIÈRES (suite)

	<u>Page</u>
III. OPINION DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	19
IV. CERTIFICATION DES ÉTATS FINANCIERS	20
V. ÉTATS FINANCIERS DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 1996	21
État I. Recettes, dépenses et variation des réserves et soldes des fonds pour l'exercice terminé le 31 décembre 1996	22
Tableau 1.1 Fonds général : contributions volontaires au 31 décembre 1996	23
État II. Actif, passif, réserves et soldes des fonds au 31 décembre 1996	24
État III. Trésorerie pour l'exercice terminé le 31 décembre 1996	25
État IV. Fonds général : dépenses imputées sur le budget approuvé de l'exercice terminé le 31 décembre 1996	26
État V. Fonds "Dons à des fins spéciales" : recettes, dépenses et solde du Fonds pour l'exercice terminé le 31 décembre 1996	27
 <u>Notes relatives aux états financiers</u>	
1. L'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche et ses activités	31
2. Résumé des principales conventions comptables	32

LETTRES D'ENVOI

Le 27 juin 1997

Monsieur le Président,

Conformément à l'article 11.4 du Règlement financier, j'ai l'honneur de vous soumettre les comptes annuels de l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche arrêtés au 31 décembre 1996, que j'approuve par la présente.

Des copies de ces états financiers sont également communiquées au Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires.

Veillez agréer, Monsieur le Président, les assurances de ma très haute considération.

Le Directeur général de l'Institut des
Nations Unies pour la formation et la
recherche

(Signé) Marcel A. BOISARD

Monsieur le Président du Comité
des Commissaires aux comptes
Organisation des Nations Unies
New York

Le 16 juillet 1997

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joints les états financiers de l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche pour l'exercice terminé le 31 décembre 1996, qui nous ont été soumis par le Directeur général. Le Comité des commissaires aux comptes les a examinés et l'opinion des commissaires aux comptes est jointe auxdits états.

Vous trouverez également ci-joint le rapport du Comité des commissaires aux comptes sur les comptes susmentionnés.

Veillez agréer, Monsieur le Président, les assurances de ma très haute considération.

Le Contrôleur et Vérificateur général des
comptes du Royaume-Uni de Grande-Bretagne
et d'Irlande du Nord,

Président du Comité des commissaires
aux comptes de l'Organisation des
Nations Unies

(Signé) Sir John BOURM

Monsieur le Président de l'Assemblée
générale des Nations Unies
New York

I. RAPPORT FINANCIER POUR L'EXERCICE TERMINÉ
LE 31 DÉCEMBRE 1996

Introduction

1. Le Directeur général a l'honneur de présenter ci-après le rapport financier et les comptes de l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (UNITAR) pour l'exercice terminé le 31 décembre 1996. Ce rapport est présenté conformément à l'alinéa j) du paragraphe 2 de l'article V du Statut de l'Institut.

État I. Recettes, dépenses, et variation des réserves
et soldes des fonds

Fonds général

2. Le montant de 248 209 dollars indiqué dans l'état I représente les contributions versées au Fonds général par les gouvernements et divers donateurs au titre de 1996 et d'exercices antérieurs (tableau 1.1). À cette somme, il faut ajouter 441 230 dollars reçus au titre de l'appui aux programmes et 33 915 dollars au titre de recettes diverses, ce qui porte le montant total des recettes à 723 354 dollars. Le total des dépenses de l'exercice se monte à 977 987 dollars. Il y a donc eu un déficit de 254 633 dollars. Compte tenu des ajustements afférents à des exercices antérieurs, le déficit est ramené à 218 620 dollars. La réserve et le solde inutilisé s'établissaient à 392 989 dollars en fin d'exercice.

Fonds "Dons à des fins spéciales"

3. Les dons reçus se sont élevés à 4 429 998 dollars. Compte tenu des intérêts créditeurs et des recettes accessoires, les recettes totales de ce fonds atteignent 4 615 857 dollars. Les dépenses s'élevant à 3 762 546 dollars, il en résulte un excédent de recettes de 853 311 dollars pour l'ensemble du fonds. Les ajustements afférents à des exercices antérieurs ramènent cet excédent à 761 174 dollars. Compte tenu par ailleurs du transfert du solde des monnaies non convertibles (398 dollars) au Fonds général et des économies provenant de la liquidation d'engagements d'exercices antérieurs (99 844 dollars), le solde du fonds s'établit à 2 486 261 dollars.

Activités financées par le Programme des Nations Unies pour le développement

4. Le montant total alloué par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) était de 728 317 dollars. Le total des dépenses s'élève à 728 317 dollars, dont 83 789 dollars au titre de l'appui aux programmes.

État II. Actif, passif, réserves et soldes des fonds

Fonds général

5. L'actif du Fonds général s'établit à 493 699 dollars et les sommes à recevoir à 130 128 dollars. Le passif est constitué d'engagements non réglés d'un montant de 73 218 dollars et de sommes à payer se montant à 8 905 dollars. La réserve d'exploitation s'élève à 146 462 dollars et l'excédent cumulé à 246 527 dollars.

Fonds "Dons à des fins spéciales"

6. L'actif total, qui est de 3 402 916 dollars, se décompose comme suit : 3 233 167 dollars d'encaisse, 101 725 dollars de comptes débiteurs et 68 024 dollars de fonds versés aux agents d'exécution. Le passif, d'un montant de 916 655 dollars comprend 841 772 dollars d'engagements non réglés, 10 208 dollars de sommes à payer, 64 351 dollars de sommes correspondant à un solde interfonds à payer et 324 dollars de recettes comptabilisées d'avance.

7. L'excédent cumulé du Fonds "Dons à des fins spéciales" s'établissait à 2 486 261 dollars au 31 décembre 1996.

Activités financées par le PNUD

8. L'actif comprend 1 108 580 dollars d'encaisse, 25 780 dollars d'autres sommes à recevoir, et 384 426 dollars de crédits non utilisés.

9. Le passif comprend 773 503 dollars de contributions versées d'avance par le PNUD, d'autres dettes d'un montant de 384 426 dollars (recettes différées), 353 732 dollars d'engagements non réglés, et 7 125 dollars de sommes correspondant à un solde interfonds à payer.

État IV. État des dépenses imputées sur le budget approuvé

10. L'état IV est un état des dépenses imputées sur le budget approuvé pour l'exercice terminé le 31 décembre 1996. Le total des dépenses s'est chiffré à 977 987 dollars. La ventilation par principal poste de dépenses s'établit comme suit :

	<u>Dollars des</u> <u>États-Unis</u>	<u>Pourcentage</u>
Dépenses de personnel et autres ^a dépenses afférentes	760 020	77,72
Voyages	29 841	3,05
Services contractuels	21 952	2,24
Dépenses de fonctionnement	153 430 ^b	15,69
Achats	12 744	1,30
Total	<u>977 987</u>	<u>100,00</u>

^a Y compris du personnel ayant des contrats de durée déterminée ou de courte durée, les sous-traitants et les honoraires et frais de voyage des consultants.

^b Y compris la perte sur le change de 1 572 dollars.

Inscription de pertes de numéraire et de sommes
à recevoir au compte des profits et pertes

11. Aucun montant n'a été inscrit au compte des profits et pertes au cours de l'exercice considéré.

II. RAPPORT DU COMITÉ DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

A. Introduction

1. Conformément au paragraphe 12 de l'article VIII du Statut de l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (UNITAR), le Comité des commissaires aux comptes a vérifié les comptes de l'UNITAR pour l'exercice terminé le 31 décembre 1996. La vérification a été effectuée conformément à l'article XII du Règlement financier de l'Organisation des Nations Unies et à l'annexe audit règlement, ainsi qu'aux normes communes de vérification des comptes adoptées par le Groupe des vérificateurs externes des comptes de l'Organisation des Nations Unies, des institutions spécialisées et de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA). Les normes en question exigent que le Comité organise et mène la vérification des comptes de manière à s'assurer, avec un degré raisonnable de certitude, qu'il n'y a pas d'erreur importante dans les états financiers.

1. Objectifs et méthode

2. Le Comité a notamment examiné par sondage les pièces à partir desquelles ont été établis les états financiers. Il a procédé à cet examen sur la base d'une évaluation des systèmes comptables et des contrôles financiers de l'UNITAR et au moyen d'une vérification par sondage, tous les éléments sur lesquels portent les états financiers ayant fait l'objet d'un sondage de corroboration direct. Les contrôleurs ont également vérifié les principes comptables utilisés et les principales estimations de l'Administration et ont évalué la présentation générale des états financiers. C'est l'Administration de l'UNITAR qui établit les états financiers, la tâche qui incombe au Comité étant de décider, après avoir vérifié lesdits états, s'ils reflètent fidèlement la position financière de l'Institut au 31 décembre 1996.

3. Le Comité a effectué une vérification générale, complétée par des sondages des comptes et des pièces justificatives lorsqu'il l'a jugé utile, l'objectif étant essentiellement de lui permettre de se forger une opinion sur les états financiers de l'Institut.

4. En plus de la vérification des comptes et des opérations financières, le Comité a effectué, en vertu de l'article 12.5 du Règlement financier de l'Organisation des Nations Unies, des examens qui ont porté essentiellement sur l'efficacité des procédures financières, les contrôles financiers intérieurs et, d'une manière générale, sur l'Administration de l'Institut. En 1996, le Comité a examiné la gestion des programmes de formation.

5. Les principales recommandations du Comité sont énoncées dans le paragraphe 10 et 11 ci-après. On trouvera dans les paragraphes 12 à 22 un résumé des principales constatations effectuées par le Comité à l'issue de la vérification des comptes. Ces constatations sont exposées en détail dans les paragraphes 23 à 64.

6. Les observations formulées par le Comité sur toutes les questions abordées dans le présent rapport ont été communiquées à l'Institut, qui a confirmé les faits sur lesquels le Comité a fondé ses observations et ses conclusions, a répondu aux questions du Comité et lui a fourni les explications demandées.

2. Recommandations précédentes qui n'ont pas été pleinement appliquées

7. Conformément au paragraphe 7 de la résolution 51/225 que l'Assemblée générale a adoptée le 3 avril 1997, le Comité a examiné séparément la recommandation suivante, qui n'a pas été pleinement appliquée par l'UNITAR. En 1993, 1994, 1995 et à nouveau dans le présent rapport (voir par. 34), le Comité a recommandé qu'une stratégie soit élaborée et mise en oeuvre pour remédier au déficit d'un certain nombre de fonds "Dons à des fins spéciales". Cette question n'a pas été résolue.

8. Le Comité a passé en revue les mesures prises par l'UNITAR pour donner suite aux recommandations formulées par le Comité dans son rapport sur l'exercice terminé au 31 décembre 1996. Des précisions sur les mesures prises ainsi que les observations du Comité figurent dans l'annexe au présent rapport.

3. Conclusions générales

9. L'examen effectué par le Comité n'a révélé aucune lacune ni aucune erreur importante au regard de l'exactitude ou de l'intégralité des états financiers dans leur ensemble. Conformément à la procédure habituelle, le Comité a mentionné les éléments importants dans les notes de gestion qu'il a adressées à l'Administration de l'Institut. Aucun de ces éléments n'a eu d'incidences sur l'opinion du Comité au sujet des états financiers de l'Institut et des tableaux y relatifs pour l'exercice considéré. En conséquence, le Comité a émis une opinion sans réserve sur les états financiers de l'Institut pour l'exercice terminé le 31 décembre 1996.

4. Résumé des recommandations

10. Les principales recommandations du Comité sont énoncées ci-après.

États financiers

Régularisation des dépenses non réglées imputées par le Siège de l'ONU

a) L'UNITAR devrait prendre contact avec le Siège de l'ONU pour convenir du règlement de cette question (voir par. 32);

Fonds "Dons à des fins spéciales"

b) L'UNITAR devrait déterminer s'il est possible de recouvrer auprès des donateurs les créances non réglées pour les projet du Fonds "Dons à des fins spéciales" et prendre des mesures appropriées pour radier les montants jugés non recouvrables (voir par. 36);

Comptabilisation des biens durables

c) L'UNITAR devrait comparer son inventaire du matériel informatique avec celui de la Section des achats et des transports, et dresser un inventaire complet du matériel autre que le matériel informatique dès que cela sera possible (voir par. 44).

Questions relatives à la gestion

Gestion du programme

11. Le Comité recommande que l'UNITAR :

a) Veille à ce que, pour chaque programme, on établisse, dans tous les cas, un document de stratégie analogue à celui qui a été élaboré pour les plans d'action nationaux et les programmes du registre des émissions et des transferts de polluants. Ce document devrait indiquer les activités de formation à mettre en oeuvre pour répondre aux besoins identifiés et assurer l'autonomie et la durabilité, ainsi que les échéances prévues et les ressources nécessaires (voir par. 52);

b) Améliore les documents sur lesquels est fondée la sélection des pays pilotes et des institutions partenaires (voir par. 54);

c) Fasse apparaître clairement les liens entre ses activités de formation et les objectifs particuliers de tel ou tel programme (voir par. 56);

d) Rende compte clairement de ses évaluations visant à déterminer l'utilité des projets pilotes pour les programmes et leurs résultats (voir par. 61).

5. Résumé des principales conclusions

États financiers

Concernant le Fonds général

12. Le Fonds général de l'UNITAR a accusé en 1996 un déficit de 254 633 dollars. Le Comité est préoccupé par l'insuffisance de fonds disponibles pour assurer l'avenir à long terme du Fonds (voir par. 25 à 30).

Concernant la régularisation des dépenses non réglées engagées au Siège de l'ONU

13. L'UNITAR doit encore régler son différend avec le Siège de l'ONU concernant les dépenses d'un montant de 94 382 dollars engagées à New York après le déménagement de l'Institut à Genève en 1993 (voir par. 31 et 32).

Concernant le Fonds "Dons à des fins spéciales"

14. Si le Fonds "Dons à des fins spéciales" a enregistré un excédent de 853 311 dollars en 1996 (avant ajustements afférents aux exercices antérieurs) alors qu'il avait connu un léger déficit en 1995, un nombre considérable de projets financés grâce à lui accusaient toujours des déficits au 31 décembre 1996 (voir par. 33 à 38).

Concernant la comptabilisation des biens durables

15. L'UNITAR doit encore vérifier que l'inventaire de son matériel informatique concorde avec les registres tenus à l'Office des Nations Unies à Genève; il doit aussi inventorier ses autres types de matériel (voir par. 42 à 44).

Questions relatives à la gestion

Gestion des programmes

Concernant la mise en place de programmes d'assistance cohérents

16. Pour quatre des cinq programmes examinés, l'UNITAR a mis en place des programmes d'assistance clairement définis. Pour le cinquième programme, relatif aux aspects juridiques de la gestion de la dette et de la gestion financière dans les républiques d'Asie centrale, l'UNITAR n'avait ni déterminé de calendrier pour les activités de formation, ni fixé d'étapes particulières ou de dates indicatives. L'Institut a expliqué la chose par le fait que le programme répondait à des besoins urgents et immédiats, et recevait un financement à court terme (voir par. 49 à 52).

Concernant le choix des pays participants et des organisations partenaires

17. Pour quatre des cinq programmes examinés, le choix des pays et organisations n'a pas été suffisamment justifié, et l'UNITAR n'a pas été en mesure de démontrer que toutes les organisations partenaires avaient été sélectionnées de manière cohérente afin de maximiser les chances de succès (voir par. 53 et 54).

Concernant la mise en oeuvre des activités de formation

18. Dans le cadre de son programme relatif aux aspects juridiques de la gestion de la dette et de la gestion financière dans les républiques d'Asie centrale, l'UNITAR avait entrepris trois activités de formation qui ne s'accordaient pas totalement avec les objectifs du programme. L'Institut a expliqué qu'elles étaient à son avis conformes aux principes et aux objectifs du programme, et qu'elles avaient été approuvées par le donateur (voir par. 55 et 56).

Concernant le contrôle financier et le suivi des opérations

19. Les cinq programmes examinés étaient prévus par le budget. Cependant, dans le cas du programme de gestion de la dette et de gestion financière pour les républiques d'Asie centrale, l'UNITAR n'ayant pas clairement défini de programme d'assistance fixant les grandes étapes de son action, il n'a pas été en mesure de démontrer dans quelle mesure il avait réussi à atteindre les objectifs de développement finals du programme (voir par. 57 et 58).

20. Concernant le programme dans le domaine du changement climatique, le Comité a noté avec satisfaction que l'UNITAR avait conclu avec ses organisations partenaires des accords détaillés facilitant le suivi des progrès et des résultats (voir par. 59).

Concernant l'évaluation de l'apport des projets pilotes

21. En ce qui concernait les trois programmes prévoyant des projets pilotes, on ne voyait guère de preuves que l'UNITAR avait, comme il l'affirmait, évalué l'apport de ces projets aux programmes (voir par. 60 et 61).

Concernant l'évaluation de la qualité et de l'impact des supports de formation et d'orientation

22. Le Comité est dans l'ensemble satisfait de la façon dont l'UNITAR a évalué la qualité et l'impact des supports de formation et d'orientation (voir par. 62 et 63).

Conclusions détaillées

B. États financiers

1. Normes comptables pour le système des Nations Unies

23. Dans sa décision 51/453 du 18 décembre 1996, l'Assemblée générale a pris acte du rapport du Secrétaire général présentant les normes comptables révisées pour le système des Nations Unies. Élaborées par le Comité administratif de coordination, elles harmonisent la présentation des états financiers.

24. Le Comité a confirmé que l'UNITAR avait généralement appliqué les normes comptables révisées pour l'exercice financier considéré.

2. Fonds général

25. Dans les rapports qu'il a consacrés aux états financiers de l'UNITAR en 1994 et 1995, le Comité a souligné qu'il importait de préserver l'avenir à long terme du Fonds en continuant de tout faire pour maîtriser les coûts et recueillir des fonds supplémentaires. En 1996, les dépenses d'administration ont atteint 977 987 dollars, contre 843 064 dollars l'année précédente, tandis que le total des recettes est tombé à 723 354 dollars, contre 731 479 dollars en 1995. Le Fonds a par conséquent enregistré un déficit de 254 633 dollars en 1996.

26. Les dépenses de personnel sont passées de 593 828 dollars en 1995 à 760 020 dollars en 1996, augmentation imputable essentiellement à l'affectation à des tâches administratives et au programme de formation dans le domaine de la diplomatie, financé par le Fonds général, de personnel qui était auparavant chargé de projets financés par des dons à des fins spéciales. Ces dépenses ont en outre augmenté de façon marginale par suite de la création, en 1996, d'un bureau de liaison à New York.

27. Alors que, dans l'ensemble, les recettes générées par le Fonds n'ont que peu diminué par rapport à 1995, on a noté d'importants changements dans leur répartition. La baisse importante des contributions volontaires entre 1995 et 1996 (passées de 315 714 dollars à 248 209 dollars) a été compensée par une augmentation de 372 914 à 441 230 dollars des recettes au titre de l'appui aux programmes pour la même période.

28. À la fin de l'année 1996, le montant des contributions annoncées non encore acquittées au Fonds général n'était que de 18 587 dollars, contre 83 023 dollars à la fin de 1995. Cette réduction s'explique toutefois en grande partie par la passation par profits et pertes de 21 000 dollars en attente de versement depuis très longtemps, ainsi que par la diminution du montant des dons annoncés à l'UNITAR au cours de l'année 1996. En outre, une contribution de 15 000 dollars annoncée mais toujours en attente de versement au 31 décembre 1996 n'a pas été comptabilisée.

29. Le déficit de 254 633 dollars enregistré par le Fonds général en 1996 fait suite à celui de 111 585 dollars qu'il avait connu en 1995. En conséquence, le total des réserves et soldes n'atteignait à la fin de 1996 que 392 989 dollars, dont une réserve d'exploitation de 146 462 dollars (alors qu'elle n'était que de 84 200 dollars en 1995), que l'UNITAR estimait suffisante pour verser d'éventuelles indemnités de licenciement au personnel dont les postes étaient actuellement financés par le Fonds général.

30. Le Comité s'inquiète du déficit important enregistré par le Fonds général en 1996 et de l'insuffisance des fonds disponibles pour assurer son avenir à long terme. Le Comité se félicite que l'UNITAR ait l'intention d'organiser dans les régions des réunions d'appel de fonds au niveau des ambassadeurs afin de recueillir chaque année des contributions volontaires d'un million de dollars pour le Fonds. Tout en reconnaissant que le gonflement des dépenses de l'Institut traduit une augmentation de ses activités, le Comité met l'accent sur la nécessité d'assurer des recettes suffisantes pour couvrir les dépenses.

3. Régularisation de dépenses non réglées engagées au Siège de l'ONU

31. Dans son rapport pour 1995, le Comité des commissaires aux comptes a fait remarquer qu'il était nécessaire de régler le montant de 129 869 dollars qui représentait les charges comptabilisées d'avance correspondant à des dépenses engagées au Siège de l'ONU pour le compte de l'UNITAR, et apparaissait au titre des "autres sommes à recevoir" dans l'état de l'actif et du passif du Fonds général. À la fin de 1996, ces charges avaient été réduites à 114 025 dollars. S'il a bien reconnu qu'une partie de ces charges lui incombait en propre, l'UNITAR n'a toujours pas admis que les 94 382 dollars restant, versés à New York après qu'il avait quitté ses bureaux en 1993, avaient été engagés pour son compte. Si la totalité de ces charges devait être inscrite au Fonds général de l'UNITAR, il s'en trouverait encore affaibli.

32. Le Comité réaffirme que l'UNITAR devrait se mettre en contact avec le Siège de l'ONU pour convenir d'une régularisation aussi rapide que possible de ces dépenses en attente de règlement depuis longtemps.

4. Fonds "Dons à des fins spéciales"

33. L'état des recettes et des dépenses du Fonds "Dons à des fins spéciales" de l'UNITAR (état I), fait apparaître un excédent de 853 311 dollars en 1996 (avant ajustement afférent aux exercices antérieurs), alors qu'il enregistrait un déficit de 13 562 dollars en 1995.

34. L'état V indique que 17 des 68 projets accusaient des déficits s'élevant en tout à 380 936 dollars au 31 décembre 1996. Onze d'entre eux totalisant un déficit de 283 215 dollars, ont donné lieu à de longues discussions entre l'UNITAR et le Siège de l'ONU. Le Comité a abordé la question des déficits chroniques pour les projets financés par les dons à des fins spéciales dans ses rapports sur les états financiers de l'UNITAR pour 1993, 1994 et 1995. Le Conseil d'administration de l'Institut l'a réexaminée à sa trente-cinquième session, en mars 1997, et a réaffirmé que ces déficits auraient dû être annulés en vertu de la résolution 47/227 de l'Assemblée générale, en date du 8 avril 1993, qui a radié la dette accumulée par l'UNITAR envers le Fonds général de

l'Organisation des Nations Unies en compensation du transfert à l'ONU de la propriété de l'immeuble de l'Institut à New York. Le Conseil d'administration maintient que cette mesure s'appliquait à la totalité des dettes de l'UNITAR, y compris celles contractées au titre de projets financés par des dons à des fins spéciales, mais a décidé d'étudier plus avant la question avec les autorités compétentes au Siège de l'ONU.

35. L'ONU a réitéré sa position selon laquelle elle ne serait nullement tenue de combler les déficits afférents à des projets financés par le Fonds "Dons à des fins spéciales". Elle soutient que cette opération incombe aux donateurs concernés, comme il est indiqué dans les accords qu'ils ont signés avec l'UNITAR.

36. Le Comité réaffirme que le problème de ces déficits qui perdurent devrait être résolu dans les meilleurs délais. Tout en prenant note que l'UNITAR a l'intention de discuter de ce problème avec l'ONU, il lui recommande de déterminer la capacité des donateurs de verser les sommes en cause, et de prendre les mesures nécessaires pour que toute créance jugée non recouvrable soit radiée.

37. Des 17 projets en déficit, les six restants accusaient à la fin de 1996 un solde déficitaire de 97 721 dollars contre 140 229 dollars pour l'exercice précédent. Tout en prenant acte de cette amélioration, le Comité invite l'UNITAR à s'assurer que tous les fonds nécessaires à la réalisation de projets financés par des dons à des fins spéciales sont réunis avant d'engager des dépenses.

38. L'UNITAR a informé le Comité qu'il mettait actuellement en place un système d'information comptable qui lui permettrait de mieux contrôler les recettes et dépenses relatives aux projets, et qui éviterait que des engagements financiers soient pris lorsque les donateurs n'avaient pas versé de fonds suffisants.

5. Comptabilité des projets financés par le PNUD

39. L'UNITAR fait fonction d'agent d'exécution pour cinq projets financés par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD). Le PNUD lui alloue des crédits sur lesquels l'Institut peut imputer les dépenses afférentes à ces projets. Une partie importante de ces dépenses étant prise en charge par les bureaux extérieurs du PNUD, cet organisme présente des états mensuels sur les fonds d'exploitation, dans lesquels il consigne les dépenses consacrées à ces projets. Ces écritures doivent concorder avec celles de l'UNITAR. Toutefois, les bordereaux interservices établis par les bureaux extérieurs du PNUD ont été communiqués à l'UNITAR avec des retards considérables. Tant que ces bordereaux et les pièces justificatives qui les accompagnent n'ont pas été reçus, l'Institut ne peut pas inscrire les dépenses sur ses états financiers.

40. Au 31 décembre 1996, des bordereaux interservices datés de 1995 ou d'années antérieures, représentant au total 31 359 dollars, n'étaient toujours pas parvenus à l'UNITAR, qui n'avait donc pu les inscrire sur ses états financiers pour 1996. Le Comité a constaté avec satisfaction qu'au 30 juin 1997, seuls 7 364 dollars n'avaient pas encore été dûment comptabilisés.

41. L'état financier II indique qu'au 31 décembre 1996, des avances d'un montant de 68 024 dollars avaient été prélevées sur les fonds d'exploitation

pour couvrir des dépenses locales engagées par des bureaux extérieurs du PNUD. Ainsi, 23 024 dollars destinés à la Côte d'Ivoire sont dus depuis mars 1995; l'UNITAR a pris des mesures pour que ces charges soient examinées, et il compte parvenir à une régularisation rapide.

6. Comptabilisation des biens durables

42. Dans ses rapports sur les états financiers de l'Institut pour les exercices 1994 et 1995, le Comité avait fait observer que l'Administration n'avait pas tenu, pour ses biens durables, d'inventaire complet et à jour qui puisse être rapproché avec les bordereaux de la Section des achats et des transports de l'Office des Nations Unies à Genève. Il avait relevé qu'en 1995 l'Institut avait inventorié uniquement le matériel informatique.

43. En juillet 1996, pour donner suite à la recommandation du Comité, l'Institut a abordé cette question avec la Section des achats et des transports et sollicité son assistance pour établir une concordance entre les deux séries de pièces comptables. L'Institut a informé le Comité que l'Office des Nations Unies à Genève avait demandé à être rémunéré pour ce travail, qui sortait du cadre habituel. Au cours de son examen d'avril 1997, le Comité a constaté que rien n'avait été fait pour rapprocher les deux séries de pièces comptables. L'Institut l'a informé qu'il n'avait pas disposé des ressources nécessaires pour effectuer ce rapprochement, mais qu'un inventaire serait établi à l'automne 1997.

44. Dans son rapport pour l'exercice 1995, le Comité avait relevé des divergences concernant jusqu'à 33 % des articles inventoriés dans les deux séries de pièces comptables. Il s'inquiète donc de l'absence de progrès de la part de l'Institut pour ce qui est de la mise en concordance de ses pièces comptables avec celles de la Section des achats et des transports de l'Office des Nations Unies à Genève et de l'établissement d'un inventaire pour le matériel non informatique. Il recommande que l'Institut s'y emploie au plus tôt.

7. Inscription de pertes de numéraire, de sommes à recevoir ou de biens au compte des profits et pertes, et versements à titre gracieux

45. L'Institut n'a inscrit aucune perte de numéraire, sommes à recevoir ou autres biens au compte des profits et pertes, ni aucun versement à titre gracieux durant l'exercice.

C. Questions relatives à la gestion

1. Gestion des programmes

Introduction

46. L'Institut a notamment pour mandat d'offrir un éventail de programmes de formation aux pays en développement et aux pays dont l'économie est en transition. Le financement de presque tous ses programmes de formation est assuré par des dons à des fins spéciales versés par des pays donateurs ou au moyen d'accords conclus avec d'autres organismes tels que le Programme des

Nations Unies pour le développement (PNUD), le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), la Commission européenne ainsi que diverses organisations non gouvernementales et fondations. En 1996, grâce à ces dons et accords, l'Institut a disposé de quelque 6 millions de dollars pour mener à bien ses programmes.

Portée de l'examen

47. Le Comité a examiné cinq programmes :

- Mise en oeuvre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. L'Institut disposait d'un budget de 610 000 dollars pour la réalisation de la première phase. Pour la deuxième phase, son budget, qui devrait couvrir les années 1996 à 1998, est de 3,7 millions de dollars;
- Aspects juridiques de la gestion de la dette, des questions économiques et des finances dans les républiques d'Asie centrale. L'Institut a lancé ce programme en 1994 et, vers la fin de 1996, il avait reçu 810 000 dollars pour le financer;
- La gestion des produits chimiques et des déchets fait l'objet de trois programmes : un programme de renforcement des capacités en vue de la préparation d'un profil national; un programme destiné à aider trois pays en développement à exécuter leur plan d'action national pour une gestion intégrée des produits chimiques; et un programme visant à faciliter l'élaboration et l'exploitation de registres nationaux des émissions et des transferts de polluants. Leurs budgets conjugués, depuis le début du premier de ces programmes en 1994, s'établissent à 1 645 000 dollars.

48. Compte tenu de ce qui précède, le Comité a examiné : a) la façon dont l'Institut a élaboré ses programmes; b) le soin apporté par l'Institut pour réaliser ses programmes et en contrôler l'exécution; et c) la façon dont l'Institut a évalué la qualité et l'impact de ses activités de formation.

Élaboration des programmes

Élaboration de programmes d'assistance cohérents

49. Pour quatre des cinq programmes examinés, l'Institut avait mis en place des programmes d'assistance bien définis. Par exemple, le Conseil a été heureux de constater que l'Institut avait établi, pour les programmes concernant les registres des émissions et des transferts de polluants et les plans d'action nationaux, des plans détaillés qui indiquaient des objectifs clairement définis, les résultats escomptés ainsi que des points de repère et précisaient les responsabilités respectives de l'Institut et des pays participants.

50. En ce qui concerne le programme de gestion de la dette et des finances dans les républiques d'Asie centrale, l'Institut n'avait pas élaboré de programme d'assistance particulier qui établisse l'ordre chronologique des activités de formation et des points de repère précis pour l'achèvement de chaque étape du programme, ou encore fixe des échéances pour son achèvement. Il avait

simplement dispensé une formation d'une année sur l'autre en élaborant des programmes de travail semestriels en vue d'adapter ses cours aux besoins les plus pressants des pays. L'Institut a informé le Comité qu'il avait dû élaborer le programme rapidement pour faire face à l'urgence des besoins et qu'il s'était efforcé de faire connaître aux fonctionnaires les instruments financiers qui existaient sur les marchés internationaux plutôt que de dispenser une formation spécifique. Il a souligné que cette démarche découlait également du fait que les donateurs finançaient le programme au moyen de dons à des fins spéciales versés chaque année.

51. Le Comité admet que le programme doit permettre de répondre avec souplesse à des besoins urgents et changeants et a été conçu dans cette perspective. Il reconnaît aussi que le versement annuel de fonds par les donateurs n'incite pas à établir une planification sur le long terme. Il considère cependant qu'il devrait être possible de mieux structurer le programme dans une perspective à long terme.

52. Le Comité recommande donc que l'Institut veille à définir systématiquement une stratégie pour chaque programme, sur le modèle de celle établie pour les plans d'action nationaux et les programmes concernant les registres des émissions et des transferts de polluants. Il serait ainsi possible de définir des activités de formation qui soient de nature à répondre aux besoins recensés, dans une perspective d'autonomie et de durabilité, ainsi que de prévoir les délais et de fixer le niveau des ressources nécessaires pour toute la durée du programme.

Choix des pays participants et des institutions partenaires

53. Pour exécuter le programme relatif aux changements climatiques et les trois programmes ayant trait à la gestion des produits chimiques, l'Institut a réalisé une série de projets pilotes dans plusieurs pays. Le Comité a noté que pour deux de ces quatre programmes – ceux relatifs aux changements climatiques et aux plans d'action nationaux pour la gestion intégrée des produits chimiques – l'Institut avait établi des critères explicites de sélection des pays pilotes. L'Institut a, par ailleurs, certifié au Comité qu'il avait appliqué des méthodes de sélection précises et rigoureuses pour les quatre programmes. Tout en reconnaissant le soin avec lequel l'Institut avait procédé à ces choix, le Comité a fait observer que la méthode de sélection n'était pas bien documentée et que, de ce fait, l'Institut n'était pas en mesure d'apporter la preuve que toutes les institutions partenaires avaient été méthodiquement choisies afin de garantir les meilleures chances de réussite.

54. Le Comité considère que le processus de sélection des institutions partenaires devrait être dûment étayé, afin d'en assurer la transparence. Il recommande donc que l'Institut justifie mieux le choix des pays pilotes et institutions partenaires en fournissant les documents appropriés.

Exécution et suivi des programmes

Mise en place des activités de formation

55. Dans le cadre de son programme relatif aux aspects juridiques de la gestion de la dette et des finances dans les républiques d'Asie centrale et conformément à ses plans de travail annuels, l'Institut a organisé 13 activités de formation entre le lancement du programme, en février 1994, et décembre 1996.

56. L'Institut avait conçu ce programme à la suite d'une réunion d'experts, tenue en 1987, qui avait insisté sur l'importance des aspects juridiques de la gestion de la dette et des finances et noté que ces questions n'étaient pas prises en compte dans l'assistance apportée aux pays en développement par d'autres organismes des Nations Unies ou du secteur privé. Dans le cadre général de ce programme, l'Institut a été prié d'adapter ses activités de formation et de renforcement des capacités pour répondre aux besoins des républiques d'Asie centrale. Le Comité a relevé qu'en 1996 l'Institut avait organisé trois activités qui ne répondaient pas totalement à la conception initiale du programme relatif aux aspects juridiques, à savoir deux séminaires sur le commerce et l'investissement, un atelier sur la privatisation de petites entreprises et un atelier sur l'Organisation mondiale du commerce. L'Institut a indiqué au Comité que ces activités étaient, selon lui, conformes aux objectifs du programme et qu'il les avait organisées pour répondre aux besoins immédiats des pays concernés, et avec l'agrément des donateurs. Il a également expliqué qu'à son avis des sujets tels que la promotion des exportations, l'épargne nationale et l'aide au développement revêtaient une importance capitale pour le programme. Tout en reconnaissant le bien-fondé de ces arguments, le Comité considère que l'Institut doit veiller à établir une articulation plus nette entre ses activités de formation et les objectifs spécifiques du programme.

Suivi et contrôle de la gestion financière et de l'exécution des programmes

57. L'enregistrement et le suivi des budgets et dépenses au titre des programmes est assuré par le personnel affecté aux programmes à l'aide de bases de données informatisées. Au 31 décembre 1996, les dépenses se situaient dans les limites des ressources budgétaires allouées aux cinq programmes. Le Comité estime néanmoins que les modalités de suivi et de la mise en oeuvre des activités pourraient être améliorées.

58. Dans le cas du programme relatif aux aspects juridiques de la gestion de la dette et des finances dans les républiques d'Asie centrale, l'Institut n'a pu démontrer clairement, en l'absence d'un programme d'assistance bien défini et de points de repère appropriés, que des progrès avaient été accomplis dans la réalisation de l'objectif ultime du programme, à savoir mettre en place dans les cinq républiques des moyens autonomes de formation aux aspects juridiques de la gestion de la dette et des finances. Il a informé le Comité que la phase pilote du programme s'était nécessairement concentrée sur les besoins de formation prioritaires; la deuxième phase serait axée sur des questions spécifiques.

59. Pour ce qui est du programme relatif aux changements climatiques, le Comité a été heureux de constater que l'Institut avait conclu des accords détaillés avec des institutions partenaires qui l'avaient aidé à appliquer le programme et à en suivre l'exécution et les résultats. Les lettres d'accord comportaient des calendriers pour le versement aux institutions des dons destinés à financer leurs activités au titre du programme. Selon ces calendriers, les institutions partenaires devaient avoir fourni, en décembre 1996 au plus tard, quatre prestations clefs, telles que des études de pays ou du matériel de formation traduit, et avoir entamé une série d'ateliers nationaux dans chaque pays. Le Comité a confirmé que les institutions avaient fourni les prestations qui leur étaient demandées aux dates voulues, avec des résultats satisfaisants.

Évaluation de la qualité et de l'impact des activités de formation

Évaluation de la contribution des projets pilotes

60. Dans le cas du programme relatif aux changements climatiques et des programmes sur les profils nationaux et les registres des émissions et des transferts de polluants, les projets pilotes avaient pour but de mettre à l'essai et de perfectionner les méthodes mises au point. Ces projets revêtaient une importance particulière dans le cas du programme relatif aux changements climatiques, dont le budget global s'établissait à 249 000 dollars, soit 41 % du budget total (610 000 dollars) alloué pour la première phase. Toutefois, s'il a affirmé au Comité qu'il avait bien évalué la contribution des projets pilotes aux programmes, l'Institut n'a pu présenter qu'un petit nombre de pièces justificatives à l'appui de son assertion. Le Comité considère que l'Institut devrait être en mesure de démontrer que l'exécution des projets pilotes a bien contribué à la réussite des programmes, que le choix des pays pilotes était judicieux et que les dépenses considérables au titre des projets étaient justifiées.

61. Le Comité recommande donc qu'à l'avenir, lorsque des pays pilotes participeront aux programmes de l'Institut, celui-ci indique clairement dans quelle mesure les projets pilotes ont, selon lui, amélioré l'exécution des programmes et contribué à leur réussite.

Évaluation de la qualité et de l'impact des matériels de formation et d'orientation

62. De façon générale, le Comité est satisfait de la façon dont l'Institut a évalué la qualité et l'impact de ses matériels de formation et d'orientation. Par exemple, dans le programme relatif aux changements climatiques, le Comité a noté que l'Institut avait judicieusement inclus des questionnaires d'évaluation dans l'ensemble des documents fournis pour les ateliers, afin d'évaluer plus facilement l'intérêt et l'impact de ces documents.

63. Les matériels de formation, et en particulier l'ensemble des documents produits pour les ateliers, ont été l'un des principaux acquis de la première phase du programme relatif aux changements climatiques. L'Institut disposait à cet effet d'un budget de 168 000 dollars, dont 70 000 pour la documentation destinée aux ateliers, ce qui représentait 28 % du budget total (610 000 dollars). Ce budget a suffi pour que l'Institut publie 60 jeux de documents pour les ateliers. L'Institut a informé le Comité qu'il avait cherché, mais en vain, à réunir des fonds supplémentaires afin de produire un plus grand nombre d'exemplaires. Le Comité est conscient des contraintes qui pèsent sur l'Institut et approuve les efforts déployés par celui-ci afin de réunir suffisamment de ressources financières pour tirer le meilleur parti possible des matériels de formation.

2. Cas de fraude ou de fraude présumée

64. Le secrétariat de l'Institut n'a signalé au Comité aucun cas de fraude ou de fraude présumée se rapportant à l'exercice 1996.

D. Remerciements

65. Le Comité des commissaires aux comptes tient à remercier les fonctionnaires de l'UNITAR et de l'ONU de l'aide et du concours qu'ils ont apportés à ses vérificateurs.

Le Contrôleur et Vérificateur général
des comptes du Royaume-Uni de
Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord

(Signé) John BOURN
Le Vérificateur général
des comptes du Ghana

(Signé) Osei Tutu PREMPEH

Le Contrôleur et Vérificateur général
des comptes de l'Inde

(Signé) Vijay Krishna SHUNGLU

Le 16 juillet 1997

ANNEXE

Suivi des mesures prises par l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche en vue d'appliquer les recommandations formulées par le Comité des commissaires aux comptes dans son rapport sur l'exercice terminé le 31 décembre 1995^a

I. RECOMMANDATION 10 a)

1. Parallèlement aux efforts déployés pour recouvrer les contributions non acquittées et mobiliser de nouvelles recettes, l'UNITAR devrait exercer un contrôle plus strict sur les dépenses, en particulier les dépenses de personnel.

Mesures à prendre immédiatement par l'UNITAR

2. On trouvera des informations sur le contrôle des dépenses et des dépenses de personnel à la section VI. Le recouvrement des contributions non acquittées s'est révélé relativement satisfaisant. À la fin de 1996, le montant des contributions non encore versées s'élevait à 19 000 dollars. L'Institut prépare actuellement une vaste campagne en vue de mobiliser des ressources qui seront affectées au Fonds général.

Objectifs à moyen terme de l'UNITAR

3. L'UNITAR envisage d'organiser, avec le concours des membres de son Conseil d'administration, des réunions régionales de collecte de fonds au niveau des ambassadeurs. L'objectif est de porter le niveau des contributions volontaires à 1 million de dollars.

Observations du Comité

4. En 1996, le Fonds général de l'UNITAR a enregistré un déficit de 254 633 dollars. Le Comité estime que des mesures complémentaires devraient être prises en vue de réduire les dépenses.

II. RECOMMANDATION 10 b)

5. Les charges contestées qui ont été transférées à l'UNITAR par l'Administration du Siège de l'ONU devraient être examinées et régularisées dans les plus brefs délais.

Mesures à prendre immédiatement par l'UNITAR

6. L'Institut a fait savoir au Siège que les charges qui lui avaient été réclamées (téléphone, taxes, location de photocopieuse) ne devraient pas lui être imputées, puisqu'il avait quitté les locaux en question en 1993, mais qu'elles devraient être réglées par l'unité administrative qui a occupé ces locaux par la suite.

^a Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante et unième session, Supplément No 5D (A/51/5/Add.4), sect. II., par. 10.

Observations du Comité

7. L'UNITAR reconnaît à présent que certaines des charges susmentionnées lui sont imputables. Le Comité recommande que toutes les autres charges contestées soient examinées et réglées avec le Siège.

III. RECOMMANDATION 10 c)

8. Les dépenses afférentes aux projets devraient faire l'objet d'un contrôle plus rigoureux et les engagements financiers ne devraient être contractés que si les donateurs versent des fonds suffisants.

Mesures à prendre immédiatement par l'UNITAR

9. Le déficit enregistré par certains programmes était passager. Dans l'intervalle, l'Institut a mis en place un système d'information comptable (TM/1 Perspectives) qui permet d'exercer en permanence un contrôle sur les recettes et les dépenses.

Objectifs à moyen terme de l'UNITAR

10. L'Institut s'est donné pour objectif d'appliquer ce système à l'ensemble de ses programmes (qu'ils soient financés par le Fonds général ou par des dons à des fins spéciales) d'ici à la fin de 1997, ce qui devrait lui permettre de contrôler en permanence les dépenses et de les rapprocher des prévisions.

Observations du Comité

11. Le Comité se félicite de cette initiative et en évaluera l'efficacité dans le cadre de l'audit qu'il doit mener en 1997. Cependant, il note que peu de progrès ont été accomplis dans ce domaine en 1996.

IV. RECOMMANDATION 10 d)

12. L'UNITAR devrait entrer en liaison avec l'Office des Nations Unies à Genève et l'Administration centrale du PNUD pour régulariser les bordereaux et les avances interservices en suspens et établir des procédures plus rapides pour la notification des dépenses que le PNUD engage pour le compte de l'UNITAR.

Mesures à prendre immédiatement par l'UNITAR

13. L'UNITAR est tributaire des réponses que les bureaux extérieurs du PNUD veulent bien lui adresser. Au 1er janvier 1995, le montant des fonds dus au PNUD atteignait 3 096 066 dollars. Au 1er janvier 1996, il n'était plus que de 502 942 dollars. Sur ce montant, les bordereaux interservices en suspens antérieurs à 1996 ne représentaient que 16 332 dollars, alors qu'au 1er janvier 1995, le montant correspondant était de 634 454 dollars.

Objectifs à moyen terme de l'UNITAR

14. Les bordereaux interservices sont enregistrés dans le cadre du nouveau système d'information comptable. Celui-ci pourrait être amélioré, mais l'UNITAR attend l'introduction du Système intégré de gestion par l'Office des Nations Unies à Genève, ce qui permettra d'éviter l'utilisation de deux systèmes.

Observations du Comité

15. Le Comité prend note avec satisfaction de cette amélioration, tout en déplorant que l'UNITAR n'ait pas encore régularisé un montant supplémentaire de 24 037 dollars afférent aux bordereaux interservices portant sur l'exercice précédent.

V. RECOMMANDATION 10 e)

16. L'UNITAR devrait amorcer un dialogue avec les principaux donateurs pour tenter d'obtenir leur accord sur un financement des projets qui serait assuré à l'avance plutôt que sur la base de remboursements.

Mesures à prendre immédiatement par l'UNITAR

17. Il s'agit bien là d'une question de gestion. Cependant, les donateurs appliquent généralement leurs propres procédures. L'UNITAR estime qu'elle n'a guère le choix si elle ne veut pas mettre le projet en danger.

Observations du Comité

18. Compte tenu du nombre de lacunes constatées dans l'exécution des projets de l'UNITAR, le Comité réaffirme que ceux-ci ne devraient pas être financés sur la base de remboursements.

VI. RECOMMANDATION 10 f)

19. L'UNITAR devrait mieux planifier ses dépenses de personnel afin d'assurer la disponibilité de fonds suffisants pour pouvoir les couvrir.

Mesures à prendre immédiatement par l'UNITAR

20. Depuis 1996, les budgets et les avis d'allocation de crédits comprennent une provision au titre des frais afférents à la cessation de service et des charges connexes. Cette mesure permet de garantir que des fonds seront disponibles en toutes circonstances, mais entraîne une immobilisation de ressources qui pourraient être utilisées pour des activités de formation, et le remboursement de liquidités aux donateurs en fin de projet, ce qui réduit le montant dont pourrait disposer le Fonds général de l'UNITAR au titre des dépenses d'appui aux programmes.

Observations du Comité

21. Le Comité se félicite du fait que des ressources au titre des frais afférents à la cessation de service sont désormais prévues dans les budgets de l'UNITAR. Il note cependant que les dépenses de personnel ont continué d'augmenter en 1996.

III. OPINION DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Nous avons examiné les états financiers numérotés de I à V, dûment identifiés, ainsi que les tableaux y relatifs et les notes explicatives de l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (UNITAR) pour l'exercice clos le 31 décembre 1996, en nous référant aux normes communes de vérification des comptes adoptées par le Groupe mixte de vérificateurs externes des comptes de l'Organisation des Nations Unies, des institutions spécialisées et de l'Agence internationale de l'énergie atomique. Nous avons notamment effectué un examen général des méthodes comptables et procédé aux vérifications par sondage des écritures comptables et autres pièces justificatives que nous avons jugées nécessaires en l'occurrence.

Notre opinion est que les états financiers donnent une image fidèle de la situation financière de l'Institut au 31 décembre 1996 ainsi que des résultats des opérations effectuées au cours de l'exercice, qu'ils ont dressés conformément aux conventions comptables établies, lesquelles ont été appliquées de façon cohérente par rapport à l'exercice précédent, et que les opérations ont été conformes au règlement financier et aux autorisations de l'organe délibérant.

Conformément à notre pratique habituelle et au Règlement financier, nous avons publié un rapport circonstancié sur la vérification des états financiers de l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche.

Le Contrôleur et Vérificateur général
des comptes du Royaume-Uni de
Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord

(Signé) John BOURN

Le Vérificateur général
des comptes du Ghana

(Signé) Osei Tutu PREMPEH

Le Contrôleur et Vérificateur général
des comptes de l'Inde

(Signé) Vijay Krishna SHUNGLU

Le 16 juillet 1997

IV. CERTIFICATION DES ÉTATS FINANCIERS

Le 2 juillet 1997

Je certifie que les états I à V de l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche joints ci-après sont corrects.

Le Sous-Secrétaire général et Contrôleur

(Signé) Jean-Pierre HALBWACHS

V. ÉTATS FINANCIERS DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 1996

État I

Recettes, dépenses et variation des réserves et soldes des fonds pour l'exercice terminé le 31 décembre 1996
(En dollars des États-Unis)

	Fonds général			Fonds Dons à des fins spéciales			AUTRES ACTIVITÉS	
	1996	1995	1995	1996	1995	1995	1996	1995
RECETTES								
Dons	— ^c	—	—	4 429 996 ^a	3 065 996 ^b	—	—	—
Contributions volontaires perçues	248 209	315 714	—	—	—	—	—	—
Montants perçus au titre d'arrangements interorganisations	—	—	—	—	—	728 317	—	455 851
Autres recettes accessoires :								
Intérêts créditeurs	19 259	28 346	—	164 477	155 179	—	—	—
Recettes au titre de l'appui aux programmes	441 230	372 914	—	—	—	—	—	—
Allocations	— ^d	—	—	—	—	—	—	—
Divers	14 656 ^c	14 505	—	21 382	66 378	—	—	—
TOTAL RECETTES	723 354	731 479	—	4 615 857	3 287 553	728 317	—	455 851
DÉPENSES								
Traitement et autres dépenses de personnel	760 020	593 828	—	1 823 610	1 915 421	249 671	—	128 362
Frais de voyage	29 841	34 368	—	217 258	337 339	21 612	—	54 419
Services contractuels	21 952	60 603	—	168 971	246 836	169 844	—	173 308
Dépenses de fonctionnement	153 430	144 369	—	128 561	147 163	523	—	22 489
Acquisitions	12 744	9 896	—	18 556	21 390	9 281	—	733
Bourses, dons et autres	—	—	—	1 048 149	291 882	193 597	—	44 710
Total, dépenses directes	977 987	843 064	—	3 405 105	2 960 031	644 528	—	424 021
Dépenses d'appui aux programmes	—	—	—	357 441	341 084	83 789	—	31 830
TOTAL DÉPENSES	977 987	843 064	—	3 762 546^d	3 301 115	728 317	—	455 851
Excédent (déficit) des recettes par rapport aux dépenses	(254 633)	(111 585)	—	853 311	(13 562)	—	—	—
Ajustements afférents à des exercices antérieurs	36 013	29 265	—	(92 137)	(35 775)	—	—	—
EXCÉDENT (DÉFICIT) NET DES RECETTES PAR RAPPORT AUX DÉPENSES	(218 620)	(82 320)	—	761 174	(49 337)	—	—	—
Transferts provenant (à destination) d'autres fonds	398	20 679	—	(398)	(20 679)	—	—	—
Remboursements aux donateurs	—	—	—	(33 388)	—	—	—	—
Économies réalisées sur des engagements d'exercices antérieurs ou à l'occasion de la liquidation de tels engagements	60 656	2 654	—	99 844	110 824	—	—	—
RÉSERVES ET SOLDES DES FONDS EN DÉBUT D'EXERCICE	550 555	609 542	—	1 659 009^d	1 618 201	—	—	—
RÉSERVES ET SOLDES DES FONDS EN FIN D'EXERCICE	392 989	550 555	—	2 486 261^d	1 659 009	—	—	—

^a Pour la ventilation par projet, voir état V.

^b Chiffres comparatifs reclassés conformément à la présentation actuelle.

^c Voir tableau 1.1. Conformément au paragraphe 3 de l'article VIII des statuts révisés de l'UNITAR (A/43/697/Add.1), seules les contributions versées sont comptabilisées dans les recettes de l'exercice.

^d Y compris des pertes de change se montant à 1 572 dollars.

Les notes explicatives font partie intégrante des états financiers.

Tableau 1.1

Fonds général : contributions volontaires au 31 décembre 1996
(En dollars des États-Unis)

Pays	À ajouter			À déduire		
	Contributions annoncées à recevoir au 1er janvier 1996	Contributions volontaires pour 1996 et ajustements afférents aux exercices antérieurs	Contributions annoncées pour des exercices ultérieurs	Contributions perçues en 1996	Pertes (gains) de change	Contributions annoncées à recevoir au 1er décembre 1996
Chili	—	10 000	—	10 000	—	—
Chine	—	10 000	—	10 000	—	—
Ghana	3 000	5 000	—	8 000	—	—
Grèce	—	6 000	—	6 000	—	—
Indonésie	—	4 000	—	4 000	—	—
Iran (République islamique d ^a)	20 000	(20 000)	—	—	—	—
Irlande	—	15 000	—	15 000	—	—
Koweït	20 000	—	—	20 000	—	—
Malte	—	782	—	782	—	—
Nigeria	—	57 000	—	57 000	—	—
Paraguay	1 000	2 000	—	3 000	—	—
République tchèque	38 023	18 587	—	37 015	1 008	18 587
Suisse	—	63 415	—	63 415	—	—
Thaïlande	—	2 000	—	2 000	—	—
Tunisie	—	1 989	—	1 989	—	—
Uruguay	1 000	(1 000)	—	—	—	—
Total partiel	83 023	174 773	—	238 201	1 008	18 587
Dons du public	—	10 008	—	10 008	—	—
Total partiel	—	10 008	—	10 008	—	—
Total	83 023	184 781	—	248 209	1 008	18 587 ^a
Récapitulation par année						
1993	12 000	(11 000)	—	1 000	—	—
1994	49 012	(30 000)	—	18 508	504	—
1995	22 011	5 000	—	26 507	504	—
1996	—	220 781	—	202 194	—	18 587
Total	83 023	184 781	—	248 209	1 008	18 587

^a Conformément au paragraphe 3 de l'article VIII des statuts révisés de l'UNITAR (A/43/697/Add.1), le montant de 18 587 dollars correspondant aux contributions annoncées non encore versées n'est pas porté dans l'état I.

Les notes explicatives font partie intégrante des états financiers.

État II

Actif, passif, réserves et soldes des fonds au 31 décembre 1996
(En dollars des États-Unis)

	Fonds général			AUTRES ACTIVITÉS		
	Fonds "Dons à des fins spéciales"			Activités financées par le PNUD		
	1996	1995	1996	1995	1996	1995
ACTIF						
Encaisse et dépôts à terme	284 531	564 757	3 233 167	1 890 177	1 108 580	746 180
Contributions annoncées à recevoir	18 587	83 023	—	—	—	—
Soldes interfonds à recevoir	60 453	—	—	3 573	—	—
Autres comptes débiteurs	130 128	137 058	101 725	73 819	25 780	118 911
Autres créances :						
Fonds de roulement versé à des agents d'exécution	—	—	68 024	74 044	—	—
Crédits non dépensés	—	—	—	—	384 426	69 940
TOTAL ACTIF	493 699	784 838	3 402 916	2 041 613	1 518 786	935 031
PASSIF						
Contributions ou autres sommes perçues d'avance	—	—	—	—	773 503	814 089
Engagements non réglés	73 218	142 932	841 772	382 219	353 732	39 702
Comptes créditeurs :						
Soldes interfonds	—	3 573	64 351	—	7 125	—
Divers	8 905	4 755	10 208	385	—	11 300
Autres dettes :						
Recettes différées	18 587	83 023	324	—	384 426	69 940
TOTAL PASSIF	100 710	234 283	916 655	382 604	1 518 786	935 031
RÉSERVES ET SOLDES DES FONDS						
Réserve d'exploitation	146 462	84 200	—	—	—	—
Soldes affiliés à des projets financés par les donateurs	—	—	2 486 261	1 659 009	—	—
Excédent (déficit) cumulé	246 527	466 355	—	—	—	—
TOTAL RÉSERVES ET SOLDES DES FONDS	392 989	550 555	2 486 261	1 659 009	—	—
TOTAL PASSIF, RÉSERVES ET SOLDES DES FONDS	493 699	784 838	3 402 916	2 041 613	1 518 786	935 031

Les notes explicatives font partie intégrante des états financiers.

État III

Trésorerie pour l'exercice terminé le 31 décembre 1996

(En dollars des États-Unis)

	Fonds général		Fonds "Dons à des fins spéciales"		Activités financées par le PNUD	
	1996	1995	1996	1995	1996	1995
TRÉSORERIE DES ACTIVITÉS D'EXPLOITATION						
Excédent (déficit) net des recettes par rapport aux dépenses (état I)	(218 620)	(82 320)	761 174	(49 337)	—	—
(Augmentation) diminution des contributions à recevoir	64 436	(83 023)	—	—	—	—
(Augmentation) diminution d'autres comptes débiteurs	6 930	573 165	(18 313)	13 728	93 131	(118 911)
(Augmentation) diminution d'autres créances	—	—	—	(23 024)	(314 486)	(69 940)
(Augmentation) diminution des comptes créditeurs	4 150	(77 127)	9 823	(1 831 849)	(51 886)	825 389
(Augmentation) diminution des engagements non réglés	(69 714)	124 133	459 553	6 460	314 030	39 702
(Augmentation) diminution d'autres dettes	(64 436)	83 023	324	—	314 486	69 940
Moins : intérêts perçus	(19 259)	(28 346)	(164 477)	(155 179)	—	—
Encaisse nette, activités d'exploitation	(296 513)	509 505	1 048 084	(2 039 201)	355 275	746 180
TRÉSORERIE DES ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT ET DE FINANCEMENT						
(Augmentation) diminution des soldes débiteurs interfonds	(60 453)	—	—	(3 573)	—	—
(Augmentation) diminution des soldes créditeurs interfonds	(3 573)	3 573	64 351	—	7 125	—
Plus : intérêts perçus	19 259	28 346	164 477	155 179	—	—
Encaisse nette, activités d'investissement et de financement	(44 767)	31 919	228 828	151 606	7 125	—
TRÉSORERIE, AUTRES ORIGINES						
Économies réalisées sur les engagements d'exercices antérieurs ou à l'occasion de la liquidation de tels engagements	60 656	2 654	99 844	110 824	—	—
Autres ajustements aux soldes des fonds	398	20 679	(33 766)	(20 679)	—	—
Encaisse nette, autres origines	61 054	23 333	66 078	90 145	—	—
AUGMENTATION (DIMINUTION) NETTE DE L'ENCAISSE ET DES DÉPÔTS À TERME	(280 226)	564 757	1 342 990	(1 797 450)	362 400	746 180
ENCAISSE ET DÉPÔTS À TERME EN DÉBUT D'EXERCICE	564 757	—	1 890 177	3 687 627	746 180	—
ENCAISSE ET DÉPÔTS À TERME EN FIN D'EXERCICE	284 531	564 757	3 233 167	1 890 177	1 108 580	746 180

Les notes explicatives font partie intégrante des états financiers.

État IV

Fonds général : dépenses imputées sur le budget approuvé
de l'exercice terminé le 31 décembre 1996

(En dollars des États-Unis)

Partie du budget	Budget approuvé non engagé	Dépenses		Solde
		Décaissements	Engagements non réglés	
Administration	981 100	904 769	73 218	977 987
				3 113

Les notes explicatives font partie intégrante des états financiers.

État V

Fonds "Dons à des fins spéciales" : recettes, dépenses et solde du Fonds
pour l'exercice terminé le 31 décembre 1996

(En dollars des États-Unis)

Projets	Solde du Fonds au 1er janvier 1996	Dons reçus	Autres recettes et ajustements ^a	Fonds disponibles	Dépenses		Solde du Fonds au 31 décembre 1996
					Décaissements	Engagements non réglés	
<u>Monnaies convertibles</u>							
Programme de formation à la gestion des secours en cas de catastrophe dans les pays du Sahel	157 551	41 667	(23 144)	176 074	68 781	54 476	123 257
Programme UNITAR d'initiation à l'informatique	398	—	(398)	—	—	—	—
Fonds de secours	—	78 180	2 277	80 457	—	—	80 457
Programme de bourses d'études sur le rétablissement de la paix et la diplomatie préventive	287 835	313 215	(12 603)	588 447	306 213	10 313	271 921
Programme de formation aux aspects juridiques de la gestion de la dette (Afrique subsaharienne)	7 448	436 344	11 605	455 397	295 503	147 457	12 437
Programme de formation aux aspects juridiques de la gestion de la dette (Égypte)	5 707	—	815	6 522	—	—	6 522
Programme de formation aux aspects juridiques de la gestion de la dette (républiques d'Asie centrale)	3 597	300 000	14 815	318 412	190 485	19 262	108 665
Fondation des hautes études sur le développement international — cours sur les organisations internationales	8 071	12 021	373	20 465	16 081	2 056	18 137
Programme de formation à la gestion des ressources financières pour le développement économique et social (Mongolie)	4 319	—	237	4 556	—	—	4 556
Complément au programme de formation du peuple palestinien aux négociations dans les domaines de l'économie et de l'environnement et au règlement des conflits	795	—	(795)	—	—	—	—
Experts associés (contribution de l'Autriche)	64 143	—	4 564	68 707	5 716	309	62 682
Programme PNUJ/UNITAR de formation à l'application des Directives de Londres	578 008	1 129 377	61 426	1 768 811	747 625	306 439	1 054 064
Application des systèmes d'information géographique (SIG) à la gestion des ressources naturelles et de l'environnement	(3 055)	—	—	(3 055)	—	—	(3 055)
Experts associés (contribution de l'Allemagne)	6 798	—	373	7 171	—	—	7 171
Bandes vidéo de formation au maintien de la paix	37 845	1 488	28 139	67 472	56 798	4 855	5 819
Base de données sur les ressources mondiales — PNUJ, Arendal (Norvège)	165	—	9	174	—	—	174
Unité d'appui au programme observatoire du Sahara et du Sahe/UNITAR (Systèmes d'information intégrés sur l'environnement)	(13 753)	—	12	(13 741)	—	—	(13 741)
Experts associés (contribution des Pays-Bas)	25 988	—	(20 770)	5 218	—	—	5 218
Programme conjoint National Aeronautics and Space Administration (NASA)/UNITAR	(15 094)	—	—	(15 094)	—	—	(15 094)

Projets	Solde du Fonds au 1 ^{er} janvier 1996	Dépenses					Solde du Fonds au 31 décembre 1996	
		Dons reçus	Autres recettes et ajustements ^a	Fonds disponibles	Engagements			
					Décaissements	non réglés		Total
Programme UNITAR de formation à la négociation et au règlement des différends dans le domaine de l'environnement	2 271	—	9	2 280	2 231	—	2 231	49
Recherche et formation en matière d'évaluation des ressources naturelles et de gestion de l'environnement	(32 886)	34 500	(6)	1 608	44 977	—	44 977	(43 369)
Programme de formation au droit de l'environnement et aux politiques environnementales	1 011	—	78	1 089	—	—	—	1 089
Centre d'information de l'UNITAR sur les pétroles bruts lourds et les sables asphaltiques	173 186	179 985	17 793	370 964	102 416	7 144	109 560	261 404
Sixième Conférence de l'UNITAR sur les pétroles bruts lourds et les sables asphaltiques	99 146	—	(97 014)	2 132	—	—	—	2 132
Programme PNUJ—Caraïbes/UNITAR de formation à l'analyse de l'évolution des modes d'exploitation des littoraux	3 568	—	33	3 601	3 164	—	3 164	437
Programmes de formation à la gestion des transports	19 554	—	1 074	20 628	—	—	—	20 628
Programme de formation à l'application de la procédure d'accord préalable en connaissance de cause (PIC) dans les pays d'Afrique de l'Est et de l'Ouest, d'Afrique centrale et d'Afrique australe	54 715	—	9 421	64 136	48 836	2 990	51 826	12 310
Études pilotes de l'Agence pour la protection de l'environnement, du Programme international sur la sûreté chimique et du Registre des émissions et transferts de matières polluantes	214	—	12	226	—	—	—	226
Programme de formation aux aspects juridiques de la gestion de la dette et des finances publiques (républiques d'Asie centrale et Afrique subsaharienne)	31 404	224 505	14 282	270 191	81 944	39 618	121 562	148 629
Programme de formation aux systèmes d'information sur l'environnement aux fins du développement des capacités de formation en Tanzanie et en Ouganda	(24 872)	—	39 668	14 796	4 628	1 500	6 128	8 668
Conférence internationale Institut d'études des politiques/UNITAR sur l'Autorité provisoire des Nations Unies au Cambodge (Singapour, 2-4 août 1994)	7 143	2 000	7 469	16 612	4 680	108	4 788	11 824
Exposition AFRICAGIS 1995	12 584	1 806	315	14 705	12 172	3 352	15 524	(819)
Union européenne/Profilis nationaux (produits chimiques)	1 159	—	64	1 223	—	—	—	1 223
Recherche sur les origines culturelles des disparités du développement économique	10 716	83 333	267	94 316	10 849	83 450	94 299	17
Experts associés (contribution de l'Allemagne)	13 109	—	4 662	17 771	10 820	—	10 820	6 951
Unité d'appui au programme Observatoire du Sahara et du Sahe/UNITAR (systèmes d'information intégrés sur l'environnement) (contribution de l'Agence allemande pour la coopération technique)	1 931	—	6 078	103 937	82 370	5 887	88 257	15 680

Projets	Solde du Fonds au 1er janvier 1996	Dépenses				Solde du Fonds au 31 décembre 1996
		Dons reçus	Autres recettes et ajustements ^a	Fonds disponibles	Décaissements	
				Engagements non réglés	Total	
Unité d'appui au programme Observatoire du Sahara et du Sahe/UNITAR (systèmes d'information intégrés sur l'environnement) (contribution du World Resources Institute)	536	—	17	553	—	553
Unité d'appui au programme Observatoire du Sahara et du Sahe/UNITAR (systèmes d'information intégrés sur l'environnement) (contribution du Ministère français de la coopération)	(49 697)	105 000	(20 454)	34 849	19 849	(21 643)
Programme AFRICAGIS 1995	594	106 552	2 269	109 415	26 965	2 937
Séminaire Cour internationale de Justice/UNITAR	180 570	75 649	7 136	263 355	8 630	116 762
Création de capacités d'aménagement du territoire en appui au développement humain, économique et social dans le territoire occupé	(872)	—	872	—	—	—
Recherche dans le domaine de la prévention des conflits	7 210	—	14	7 224	7 082	142
Création de capacités	16 587	—	23 674	40 261	196	37 382
Programme de formation au changement climatique	8 455	—	1 446	9 901	8 354	1 547
Projet Mercator (surveillance continue des écosystèmes par la télédétection et la cartographie des régions tropicales d'Afrique)	—	49 273	1 002	50 275	4 100	1 760
Septième Conférence de l'UNITAR sur les pétroles bruts lourds et les sables asphaltiques (Beijing)	71 758	—	108 330	180 088	6 060	173 240
Experts associés (contribution de l'Allemagne)	123 081	49 983	3 767	176 831	95 731	73 780
Programme de formation visant à promouvoir la mise en oeuvre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CC: TRAIN) phase II	—	60 000	1 162	61 162	1 278	4 953
Programme de gestion de la dette et des réserves en Afrique orientale et australe (ESAIDARM)	—	497 556	(57 991)	439 565	70 470	58 776
Experts associés (contribution de l'Allemagne)	—	119 801	2 416	122 217	3 500	85 539
Systèmes d'information de l'Institut d'économie rurale au Mali	—	7 255	156	7 411	1 188	5 504
Formation pilote au renforcement des capacités municipales en matière de gestion des systèmes d'information (Habitat)	—	259 600	7 214	266 814	11 806	255 008
Programme de renforcement des capacités de l'Autorité palestinienne en matière de gestion financière	—	164 980	4 804	169 784	—	169 784
Deuxième Conférence internationale sur les pétroles bruts lourds et les sables asphaltiques	(60 690)	—	—	(60 690)	—	(60 690)
Stratégie pour l'avenir de l'Afrique	(140 544)	—	—	(140 544)	—	(140 544)
Centre des petites sources d'énergie (Italie)	6 826	—	374	7 200	—	7 200
World Social Prospects Association	(4 694)	—	—	(4 694)	—	(4 694)
Stratégies pour l'avenir de l'Amérique latine	(40 749)	—	—	(40 749)	—	(40 749)
Programme de formation de hauts fonctionnaires de la Côte d'Ivoire	(21)	—	—	(21)	—	(21)

Projets	Solde du Fonds au 1 ^{er} janvier 1996	Dons reçus	Autres recettes et ajustements ^a	Fonds disponibles	Dépenses		Solde du Fonds au 31 décembre 1996
					Décaissements	Engagements non réglés	
Programme UNITAR/PNUD/City University of New York de formation des pays de l'ANASE aux technologies de l'information	28	—	2	30	—	—	30
Atelier de formation de hauts fonctionnaires du Viet Nam aux négociations économiques multilatérales	(5 777)	—	—	(5 777)	—	—	(5 777)
Administrateurs auxiliaires (New York)	13 984	—	671	14 655	360	3 000	11 295
Administrateurs auxiliaires (New York)	32 445	—	1 779	34 224	—	—	34 224
Histoire économique et sociale de l'Organisation des Nations Unies	(12 298)	—	—	(12 298)	—	—	(12 298)
Fonds spécial pour la promotion des projets et les imprévus	(2 486)	—	—	(2 486)	—	—	(2 486)
Occidental College: programme "Un semestre à l'ONU" (1992)	(1 378)	—	—	(1 378)	—	—	(1 378)
UNITAR/Clark Atlanta University: programme "Un semestre à l'ONU" (1992)	(674)	—	—	(674)	—	—	(674)
Séminaire sur le maintien de la paix et exercice de simulation à New York	(13 904)	—	—	(13 904)	—	—	(13 904)
Total	1 659 009	4 429 998	159 800	6 248 807	2 920 774	841 772	2 486 261

^a Comprend les intérêts créditeurs, les pertes et gains de change, les recettes accessoires, les ajustements afférents aux exercices antérieurs et les virements entre projets.

Notes relatives aux états financiers

Note 1. L'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche et ses activités

Organe autonome de l'ONU, l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (UNITAR), qui a été créé en 1965, a pour but d'accroître l'efficacité de l'Organisation grâce à des activités de formation et de recherche. Régi par un Conseil d'administration et dirigé par un Directeur général, il est financé par des contributions volontaires émanant de gouvernements, d'organisations intergouvernementales, de fondations et d'autres sources non gouvernementales.

L'UNITAR met au point, améliore et développe des programmes de formation dans les domaines relevant de la gestion des affaires internationales et du développement économique et social. Ses fonctions peuvent se résumer comme suit :

- Organiser des programmes de formation dans les domaines de la diplomatie multilatérale et de la coopération internationale à l'intention des diplomates accrédités auprès de l'Organisation des Nations Unies et de responsables nationaux dont les fonctions sont liées aux activités de l'ONU;
- Mener à bien un large éventail de programmes de formation dans le domaine du développement économique et social, généralement à la demande de gouvernements, d'organisations multilatérales et d'organismes publics et privés de coopération pour le développement;
- Instaurer et renforcer ses liens de coopération avec les universités et les établissements universitaires, en particulier pour ce qui est du développement de la recherche et de la formation.

Les programmes de formation actuels de l'UNITAR sont classés sous les six rubriques suivantes :

- Diplomatie multilatérale, négociation et règlement des conflits;
- Diplomatie préventive, rétablissement de la paix et maintien de la paix;
- Gestion de l'environnement et des ressources naturelles;
- Gestion de la dette et des finances publiques (aspects juridiques);
- Gestion de l'énergie;
- Prévention et maîtrise des effets des catastrophes.

L'UNITAR élabore et exécute des programmes à la demande du PNUD, du PNUE et d'autres organismes des Nations Unies ainsi que des secrétariats de conventions des Nations Unies telles que la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, la Convention internationale sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique, et la Convention de Bâle sur le contrôle des mouvements transfrontières de déchets dangereux et de leur élimination. Il a par ailleurs élaboré un programme de formation sur les Directives de Londres, notamment un registre des émissions et transferts de

substances chimiques toxiques et de matières polluantes. L'Institut estime que cette initiative entre dans le cadre de la mission de formation qui lui incombe au sein de l'ONU. Grâce aux nouveaux liens de coopération qu'il établit actuellement avec les organismes du système des Nations Unies, les organismes publics et privés de coopération pour le développement et les instituts de formation dans les pays industrialisés et en développement et dans les pays en transition (en Afrique, en Asie, en Amérique latine et dans les Caraïbes et en Europe), l'Institut fournit un nombre de plus en plus important de services de formation à un large éventail de bénéficiaires répartis dans différents secteurs.

Note 2. Résumé des principales conventions comptables

On trouvera exposées ci-après les principales conventions comptables appliquées par l'UNITAR :

a) Comme il est prévu à l'article VIII des statuts de l'Institut, les comptes de l'Institut sont tenus conformément au Règlement financier de l'Organisation des Nations Unies, adopté par l'Assemblée générale, aux règles de gestion financière que le Secrétaire général a formulées en application dudit règlement, aux instructions administratives émanant du Secrétaire général adjoint à l'administration et à la gestion ou du Contrôleur. Ces comptes sont par ailleurs établis conformément aux normes comptables communes du système des Nations Unies, adoptées par le Comité administratif de coordination (CAC). L'Assemblée générale a pris note de ces normes dans sa résolution 48/216 C du 23 décembre 1993. L'Organisation des Nations Unies applique la norme comptable internationale 1 relative à la publication des conventions comptables, telle qu'elle a été modifiée et adoptée par le Comité consultatif pour les questions administratives à sa cinquante-quatrième session, à savoir :

- i) Les principales conventions comptables sont les suivantes : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes et rattachement à l'exercice. Lorsque ces conventions sont appliquées dans les états financiers, il n'est pas nécessaire de les énoncer. Lorsqu'elles ne sont pas appliquées, il faut le préciser en indiquant les raisons;
- ii) Les principes de prudence, de la primauté de la réalité sur l'apparence et de l'importance relative déterminent le choix et l'application des conventions comptables;
- iii) Les états financiers comprennent l'indication claire et concise de toutes les principales conventions comptables qui ont été appliquées;
- iv) L'indication des principales conventions comptables fait partie intégrante des états financiers. Les conventions comptables sont normalement indiquées en un seul endroit;
- v) Les états financiers indiquent les chiffres correspondants pour l'exercice précédent;
- vi) Tout changement de convention comptable qui a un effet important sur l'exercice considéré ou peut avoir un effet important sur des exercices ultérieurs doit être indiqué et dûment motivé. L'effet de la modification doit, s'il est important, être indiqué et quantifié;

b) Comptabilité par fonds. Les comptes de l'Institut sont tenus selon le principe de la "comptabilité par fonds". L'Assemblée générale ou le Directeur général peuvent créer des fonds distincts destinés à des fins générales ou à des

fins spéciales. Chaque fonds est géré comme une entité financière et comptable séparée, objet d'une comptabilité autonome à double entrée. Il est établi un état financier par fonds ou par groupe de fonds de même nature;

c) L'exercice de l'Institut correspond à l'année civile;

d) Conformément au paragraphe 3 de l'article VIII des statuts révisés de l'UNITAR, les recettes sont comptabilisées sur la base des contributions effectivement versées;

e) Conversion des monnaies. Les comptes de l'Institut sont libellés en dollars des États-Unis. Si des comptes sont libellés en d'autres monnaies, les montants correspondants sont convertis en dollars des États-Unis au moment de l'opération aux taux de change fixés par le Contrôleur. Dans les états financiers établis aux intervalles prescrits par le Contrôleur, en vertu des pouvoirs qui lui sont délégués par le Secrétaire général adjoint à l'administration et à la gestion, l'encaisse, les placements, les contributions annoncées non versées et les sommes à recevoir et à payer à court terme libellés en monnaies autres que le dollar des États-Unis sont convertis en dollars aux taux de change pratiqués pour les opérations de l'ONU à la date des états. Lorsque l'application des taux de change effectifs à la date des états donne une valeur sensiblement différente de celle qui correspond à l'application des taux de change pratiqués pour les opérations de l'ONU au dernier mois de l'exercice, l'écart entre les deux valeurs est indiqué dans une note en bas de page;

f) Les états financiers de l'Institut sont établis sur la base du coût d'origine et ils n'ont pas été ajustés pour tenir compte de l'incidence des variations des prix des biens et des services;

g) Contributions annoncées. Les contributions annoncées sont enregistrées comme recettes comptabilisées d'avance lorsqu'un futur donateur s'est engagé par écrit à verser une contribution en espèces à une date ou à des dates fixées. Elles font l'objet d'écritures pour mémoire et sont indiquées dans la note 2. Seules les contributions versées sont comptabilisées comme recettes;

h) Encaisse et placements. Les fonds déposés sur des comptes bancaires et comptes de dépôt à vue porteurs d'intérêts sont inscrits dans les états de l'actif et du passif à la rubrique "Encaisse";

i) Immobilisations. L'entretien et les réparations sont imputés sur les comptes budgétaires pertinents. Le mobilier, le matériel, les autres biens non consommables et les améliorations apportées aux propriétés prises à bail ne sont pas inclus dans l'actif de l'Institut. Les achats sont imputés sur les comptes budgétaires de l'année où ils sont effectués;

j) Les dépenses ne comprennent pas les indemnités éventuelles payables, en vertu de l'appendice D au Règlement du personnel de l'Organisation des Nations Unies, au personnel rémunéré à l'aide des contributions volontaires versées au Fonds général et au Fonds "Dons à des fins spéciales" de l'UNITAR. On entend par "dépenses" la totalité des engagements, qu'ils soient réglés ou non réglés;

k) Recettes accessoires :

i) Les recettes nettes provenant des activités productrices de recettes sont comptabilisées comme recettes accessoires;

- ii) Les sommes représentant le remboursement de dépenses d'exercices antérieurs sont comptabilisées comme recettes accessoires;
 - iii) Les sommes acceptées à des fins non spécifiées sont comptabilisées comme recettes accessoires;
 - iv) À la clôture des comptes de l'exercice, le solde du compte "pertes ou gains de change" est porté au débit du compte budgétaire pertinent s'il est débiteur, ou au crédit des recettes accessoires, s'il est créditeur;
 - v) Le produit des ventes de biens excédentaires est porté au crédit du compte des recettes accessoires du fonds correspondant;
- l) Les états relatifs aux fonds d'affectation spéciale sont établis selon la théorie de l'excédent net, les ajustements étant opérés dans les comptes des recettes et des dépenses de l'exercice. Les ajustements importants relatifs à des exercices antérieurs sont toutefois indiqués dans les états financiers sous les résultats de l'exercice en cours de façon à ne pas fausser ces derniers;
- m) Remboursement d'impôts sur le revenu. Le montant net des traitements versés par l'UNITAR est imputé sur le budget de l'exercice pendant lequel les services correspondants ont été fournis, tandis que les sommes remboursées au titre de l'impôt sur le revenu sont imputées sur le budget de l'exercice au cours duquel elles sont versées aux fonctionnaires;
- n) Les engagements de dépenses non réglés de l'exercice en cours, concernant le Fonds "Dons à des fins spéciales", demeurent valables pendant 12 mois à compter de la fin de l'exercice auquel ils se rapportent.